



IMMOBEL  
since 1863

**IMMOBEL**  
Société Anonyme,  
(cotation Euronext Bruxelles)

Rue de la Régence 58 - 1000 Bruxelles  
Registre des Personnes Morales - Bruxelles  
TVA : BE n° 0405.966.675

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les Actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira le jeudi 26 mai 2011 à 10h30, au **NH Hôtel du Grand Sablon, rue Bodenbroek 2/4 à 1000 Bruxelles** avec l'Ordre du Jour repris ci-dessous.

Afin de faciliter l'établissement de la liste de présences, nous prions les Actionnaires à se présenter au moins 30 min. avant le début de la réunion, soit à **10h**.

### ORDRE DU JOUR

1. Présentation des Rapports du Conseil d'Administration, du Commissaire ainsi que des Comptes Annuels consolidés.
2. Approbation du Rapport de Rémunération tel que préparé par le Comité de Rémunération & de Nomination :  
*Proposition d'approuver la politique de rémunération dont il est fait état dans le Rapport de Rémunération.*
3. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2010 :
  - Proposition d'approuver les Comptes Annuels arrêtés au 31 décembre 2010.
  - Affectation du Résultat :
    - *Proposition de distribuer un dividende brut de 1,25 EUR, soit 0,94 EUR net, par action.*
    - *Proposition d'affecter le solde bénéficiaire de 101,56 MEUR au report à nouveau.*
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice 2010 :  
*Proposition de donner décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.*
5. Nominations statutaires :
  - *Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de ARSEMA<sup>sprl</sup>, représentée par M. Didier BELLENS, pour une durée de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015;*
  - *Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Luc LUYTEN pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.*



- *=Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Marek MODECKI pour une durée de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015;*
- *Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de GAËTAN PIRET<sup>sprl</sup>, représentée par M. Gaëtan PIRET, pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.*
- *Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Wilfried VERSTRAETE pour une durée de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015;*
- *Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Laurent WASTEELS pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.*

6. Indépendance des Administrateurs.

*Au vu des critères d'indépendance repris dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise, proposition de confirmer en qualité d'Administrateurs indépendants au sens des articles 524 et 526ter C. Soc., la société ARSEMA<sup>sprl</sup>, MM. Luc LUYTEN et Wilfried VERSTRAETE, lesquels répondent à l'ensemble des critères d'indépendance énoncés par lesdites dispositions et aux autres critères d'indépendance adoptés par le Conseil d'Administration. Il est rappelé que l'indépendance de M. Marek MODECKI et de M. Laurent WASTEELS a été confirmée lors de la précédente Assemblée Générale.*

7. Décharge au Commissaire pour l'exercice 2010 :

*Proposition de donner décharge au Commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.*

8. Renouvellement du mandat du Commissaire.

*Proposition de renouveler le mandat de Commissaire de DELOITTE REVISEURS D'ENTREPRISES SC s.f.d. SCRL, représentée par M. Laurent Boxus pour une durée de 3 ans et moyennant des honoraires (hors frais et débours) de EUR 40.000,00 par an, indexables annuellement.*

9. Corporate Governance.

*Approbation de la politique de rémunération variable des membres du comité de gestion (art. 520ter, alinéa 2, Codes des sociétés)*

\*

\* \* \*

L'article 28 des Statuts au 13 avril 2011 détermine les conditions d'admission à l'Assemblée.



Les Actionnaires qui souhaitent participer à cette Assemblée Générale Ordinaire sont invités :

- pour les détenteurs d'actions au porteur et d'actions dématérialisées : les dépôts d'actions au porteur ainsi que les attestations établies par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation constatant l'indisponibilité des actions dématérialisées jusqu'au 26 mai 2011, seront reçus **jusqu'au jeudi 19 mai 2011** auprès des guichets des banques suivantes :
  - BNP PARIBAS FORTIS ;
  - ING BELGIQUE ;
  - KBC BANK ;
  - BANQUE DEGROOF.

Les Actionnaires peuvent également déposer leurs actions pour lesquelles ils veulent exercer leur droit de vote au siège social de la Société au plus tard pour cette même date.

- à renvoyer éventuellement pour le 19 mai 2011 une procuration (soit à l'adresse postale, soit à l'adresse électronique [joelle.micha@immobel.be](mailto:joelle.micha@immobel.be)) s'ils souhaitent néanmoins se faire représenter à l'Assemblée. Un modèle de procuration peut être obtenu sur simple demande auprès du siège social de la Société et peut également être téléchargé sur [www.immobel.be/fr](http://www.immobel.be/fr), rubrique « Investor Relations », suivie de la rubrique « Assemblées Générales ».